

COMITÉ DES SECTEURS DE SOINS

Les secteurs de soins sont des divisions fonctionnelles du programme de résidence en médecine de famille. Les comités de secteurs de soins ont pour mission de coordonner l'enseignement des soins au sein du programme de résidence de médecine de famille. Les responsables qui en assument la direction relèvent directement du directeur du programme.

Les Comités de l'enseignement des secteurs de soins sont présidés par le responsable du secteur et regroupent des responsables locaux de l'enseignement du secteur de soins concerné. Les membres du comité assistent le responsable du secteur dans l'exercice de ses fonctions. Ils répondent de leur mandat à la direction du programme.

MANDAT

Sous la responsabilité immédiate du directeur du programme de résidence en médecine de famille, favoriser le développement académique et scientifique du secteur de soins.

RESPONSABILITÉS

Dans l'exercice de son mandat, le responsable du secteur de soins avec l'aide de son équipe s'acquitte des responsabilités suivantes :

1. Enseignement

- Assurer le développement et la consolidation de la formation des résidents dans le secteur de soins concerné.
 - Superviser et évaluer les stages, la formation et l'exposition cliniques du secteur de soins concerné du programme de résidence en médecine de famille en révisant périodiquement l'ensemble du processus éducatif : objectifs ou compétences, supervision, activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluations, dans le souci que la formation des futurs médecins de famille soit cohérente avec les besoins présents et à venir de la population du Québec.
- S'assurer que tous les milieux de formation partagent les mêmes objectifs éducatifs et permettent aux résidents de les atteindre.
- Développer les activités éducatives nécessaires à l'atteinte des objectifs.
- Développer, conjointement avec le comité de développement professoral du département, les activités de formations professorales nécessaires à l'atteinte des objectifs.
- Établir, conjointement avec le comité d'évaluation et d'amélioration continue, une stratégie d'évaluation qui permet de vérifier l'atteinte des objectifs.
 - Stimuler et supporter la formation professionnelle continue et la formation pédagogique des enseignants pour assurer les meilleurs standards de soins et d'enseignement.
 - S'assurer d'une intégration des apprentissages entre les différents niveaux de formation : première année de résidence, deuxième année de résidence, année de formation complémentaire).
 - Connaître les forces des différents milieux de formation et établir entre eux une stratégie de complémentarité.
- Harmoniser la formation du secteur de soins concerné avec les orientations du programme de résidence en médecine de famille conjointement avec la Direction du programme et le comité de programme.
- Répondre au besoin à un mandat spécifique relevant du secteur de soins concerné provenant du comité de programme ou du directeur de programme.

2. Recherche

- Contribuer au développement de la recherche du secteur de soins concerné en collaborant avec les équipes de recherche déjà existantes dans le but de stimuler les activités et projets de recherche.

3. Administration

- Assumer les tâches administratives reliées à l'enseignement du secteur de soins concerné :
 - Participer aux travaux du comité de programme de résidence en médecine de famille.

4. Animation et coordination

- Animer et dynamiser les milieux de formation du secteur de soins concerné du département de médecine de famille.
 - Établir une stratégie visant à :
 - Développer et intégrer les nouveaux milieux de formation.
 - Unifier les forces des différents milieux de formation.
 - Développer chez les enseignants un sentiment d'appartenance au département.
 - Stimuler un goût de l'excellence tant du point de vue scientifique que pédagogique.
 - Offrir du support aux milieux de formation
 - Assurer une représentation du secteur de soins dans chaque milieu de formation.
 - Assurer un leadership fort dans le secteur de soins concerné dans le respect des orientations du programme de résidence en médecine de famille et de la mission du département de médecine familial.
 - Établir et stimuler des liens et entretenir des échanges avec ses homologues des autres universités.

FONCTIONS

Pour assumer son mandat, le responsable du secteur de soins concerné :

- Siège au comité de programme de la résidence en médecine de famille (lorsque pertinent).
- Préside le comité de la formation du secteur de soins concerné qu'il convoque régulièrement.
 - Selon les travaux en cours, le comité de formation peut-être composé d'un nombre restreint de participants, mais représentatif de l'ensemble des milieux de formation.
 - Dans l'éventualité d'un comité restreint, le responsable du secteur doit s'assurer de transmettre adéquatement l'information aux responsables locaux et aux directeurs locaux de programme.

CADRE NORMATIF

Le responsable est nommé par la direction du programme de résidence en médecine de famille. Son mandat est de quatre ans, reconductible, mais peut être révoqué par une nouvelle direction. La rémunération est convenue avec le directeur du département de médecine de famille.

TÂCHES DU COMITÉ

- Organiser des rencontres avec tous les responsables de secteur de soins à la fréquence de 2 rencontres par année.
- Revoir les activités cliniques et académiques.
- Réviser les objectifs du cahier de programme afin d'actualiser les informations aux résidents.
- Réviser les APD.
- Analyser les résultats des questionnaires de fin de résidence, s'il y a lieu.
- Émettre des recommandations suite à l'analyse des questionnaires.
- Mettre à jour le répertoire de la documentation disponible aux résidents.
- Réviser les activités de développement professorales dans leur secteur de soins respectifs et proposer des activités au besoin.
- Réviser annuellement la composition du comité.